

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

La possibilité pour un futur conducteur d'apprendre à conduire dès l'âge de 15 ans.

Principes de l'AAC

La conduite accompagnée permet, après le suivi d'une formation initiale en école de conduite, d'acquérir de l'expérience et de l'autonomie au volant en toute confiance et sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire.

Avantages de l'AAC

- Permettre d'acquérir une expérience de conduite et de gagner en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur,
- Un taux de réussite important à l'épreuve du permis : 75 % contre 57 % pour la filière traditionnelle,
- Une période probatoire réduite à 2 ans voire 1 an 1/2 après le suivi du Post-permis Conducteur novice sans commettre d'infraction,
- Une acquisition des points plus rapides sous réserve de ne pas commettre d'infraction durant la période probatoire,
- Pas de surprime « jeune conducteur » sur son assurance.

Conditions d'accès à l'AAC

Pour s'inscrire à l'AAC en école de conduite, il faut :

- être âgé d'au moins 15 ans ;
- avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

La formation initiale en école de conduite

Pour pouvoir conduire avec l'accompagnateur, l'élève doit suivre une formation initiale qui comprend :

- une évaluation préalable,
- une formation théorique préparant à l'épreuve théorique générale dite épreuve du code,
- une formation pratique dont la durée ne peut être inférieure à 20 heures.

Dès le code obtenu et un niveau de conduite jugé satisfaisant, délivrance par l'enseignant, à l'élève, d'une attestation de fin de formation initiale (AFFI), preuve de l'atteinte par l'élève du niveau nécessaire et indispensable pour commencer la conduite avec un accompagnateur.

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage de l'élève et il devra transmettre un exemplaire à sa compagnie d'assurance pour commencer la conduite accompagnée.

Déroulement de la phase de conduite accompagnée

Les grandes étapes de l'apprentissage anticipé de la conduite sont :

- un RDV pédagogique préalable obligatoire avant de commencer l'apprentissage en présence de l'accompagnateur, pour conseiller l'accompagnateur afin d'assurer une continuité dans la formation.
- une phase de conduite de minimum 1 an, avec un ou plusieurs accompagnateurs
- Parcourir 3000 km au minimum,
- 2 RDV pédagogiques obligatoires avec un enseignant, l'un entre 6 et 8 mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 km.

Lors du deuxième rendez-vous pédagogique, le formateur décide si le candidat est prêt à se présenter à l'examen du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans.